



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023_129_PM

Objet : Marché de Noël du 9 et 10 décembre 2023

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9, R411-25 à R.411-28, ainsi que R.417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la volonté de la commune de MALLEMORT d'organiser son marché de Noël sur la place Raoul Coustet et ses abords le :

Samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et participants, et le bon déroulement de cet évènement.

ARRETE :

Article 1 : Le marché de Noël, organisé par la commune de Mallemort, se déroulera le **samedi 9 et le dimanche 10 décembre 2023 de 9h00 à 18h00 sur la place Raoul Coustet et ses abords.**

Article 2 : Pour contribuer au bon déroulement de cette manifestation, **le stationnement et la circulation** de tous les véhicules seront interdits et gênants sur les lieux définis ci-dessous :

- **du vendredi 8 décembre 2023 à 7h au lundi 11 décembre 2023 à 12h00 :**
Sur l'ensemble de la place Raoul Coustet et ses contre-allées (*installation des chalets et d'une patinoire*)

- **Le samedi 9 et le dimanche 10 décembre 2023 de 07h00 à 20h00**
Rue Coustet, une partie de l'avenue Joliot Curie (après l'entrée du parking de la salle Dany), le cours Victor Hugo à partir de l'impasse Albert Camus

La rue Fernand Pauriol sera fermée à **la circulation et le stationnement sera interdit du samedi 9 au dimanche 10 décembre 2023 de 7h à 20h.**

La circulation sera interdite sur l'avenue des frères Roqueplan au niveau du N° 640 (Arrêt de Bus) jusqu'au croisement de la rue Pablo Picasso le **samedi 9 et le dimanche 10 décembre 2023 de 9h00 à 20h00.**

Article 3 : Une déviation sera mise en place par le chemin de Salon ainsi que par la rue Pablo Picasso et l'avenue de Craponne le **samedi 9 et le dimanche 10 décembre 2023 de 9h00 à 20h00.**
Une déviation sera aussi mise en place par le parking de la salle Dany avenue Joliot Curie.

Article 4 : Tout stationnement sur les lieux définis ci-dessus sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 5 : La signalisation sera mise en place et maintenue par la pétitionnaire.



Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Mallemort
- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Copie sera adressée à :

- Messieurs les chefs des centres de secours de SENAS et de la ROQUE D'ANTHERON
- Métropole Provence : Service des Transports et déchets
- Transport de fonds
- Monsieur Philippe DELARBRE Service Tom Tom

Fait à Mallemort, le 19/10/2023

Hélène GENTE
Maire de MALLEMORT

